

# LES POINTS RELAIS CONSEIL EN VAE TABLEAU DE BORD Région Centre - ANNEE 2009

## L'INFORMATION ET LE CONSEIL

Le service d'information-conseil en VAE est composé en région Centre :

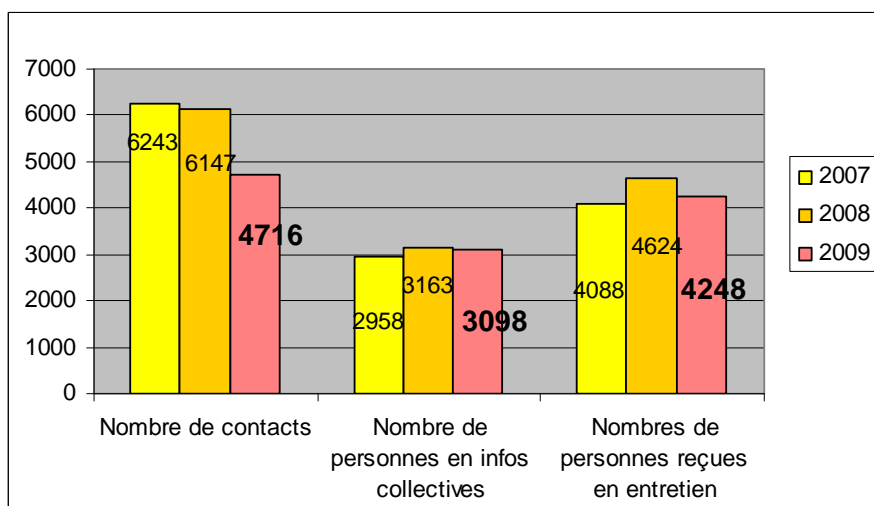
- **de 23 Points relais conseil**, financés par le conseil Régional Centre et le FSE qui, sur chacun des bassins d'emploi de la région, apportent une information approfondie sur la VAE, aident les candidats à identifier la ou les certifications pertinentes au regard des principales activités exercées, orientent vers les organismes valideurs concernés,

L'activité du Point relais conseil est mesurée au travers de 3 indicateurs :

- le nombre de demandes d'informations recensées (contacts),
- le nombre de personnes ayant participé à une réunion d'information collective,
- le nombre de personnes ayant bénéficié d'un entretien conseil individuel.

Pour l'année 2009, les Points relais conseil en VAE ont accueillis **4 716 personnes sur l'ensemble du territoire régional**. Nous pouvons remarquer une baisse sur l'activité d'information généraliste. Huit ans après la promulgation de la loi, les réseaux d'accueil d'information et d'orientation sont en capacité de fournir le premier niveau d'information. L'activité **de conseil** qui est le cœur du service du Point relais conseil est en relative stabilité. Les bénéficiaires viennent en effet chercher plus que des informations, des conseils précis sur la VAE concernant leur projet et ainsi l'évaluer, mesurer sa pertinence et sa faisabilité. **Le Point relais conseil plus qu'un lieu d'information et un espace stratégique pour s'approprier la démarche et construire des hypothèses d'action.**

**En 2009**, l'activité des Points relais conseil se poursuit dans la participation à la mise en œuvre de projets de développement de la VAE en direction de publics salariés, et demandeurs d'emplois ou spécifiques. L'enjeu est d'intégrer la VAE au cœur des politiques de qualification des actifs sur le territoire régional et de toucher des publics qui n'iraient peu ou pas sur les dispositifs de qualification.

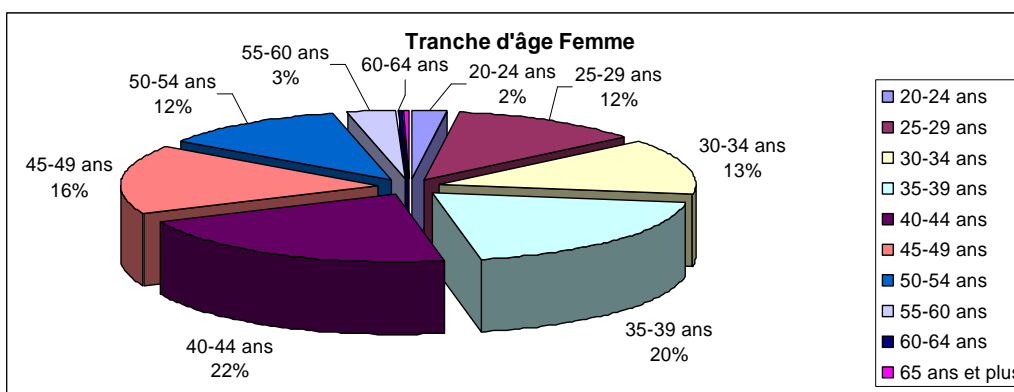
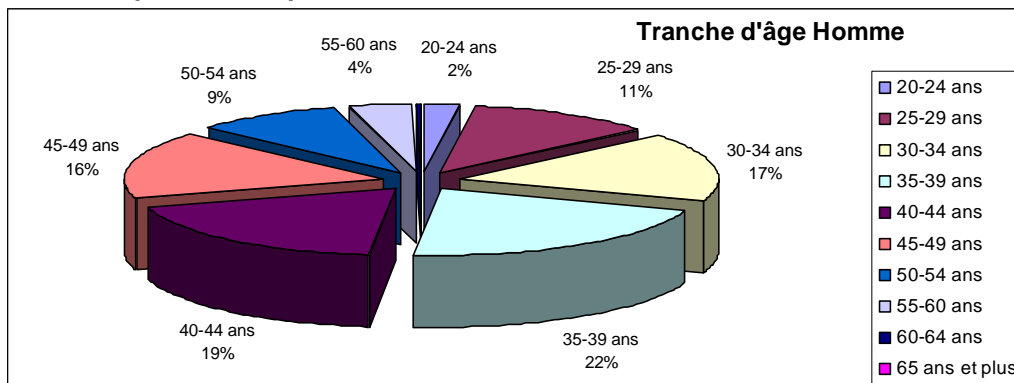


### Comparaison 2007/ 2008 /2009 (sur 3 ans)

Accueil	Baisse de 23,3%
Info collective	Augmentation de 2,5%
Entretien conseil	Baisse de 5%

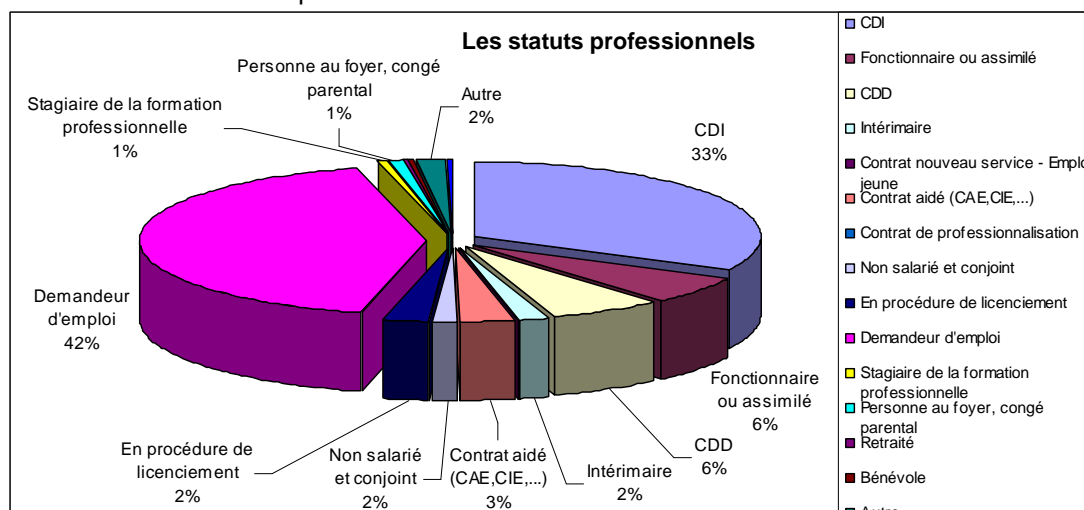
## • L'âge des bénéficiaires

La majorité des demandes de VAE se fait dans une tranche d'âge de **35 à 44 ans** qui correspond souvent à un carrefour professionnel où les personnes viennent chercher à travers la VAE soit de la reconnaissance professionnelle, soit des évolutions en interne ou en externe de l'entreprise, soit des solutions pour construire une trajectoire professionnelle différente ou rebondir suite à un licenciement. **Les séniors ne représentent que 25% de demandes.**



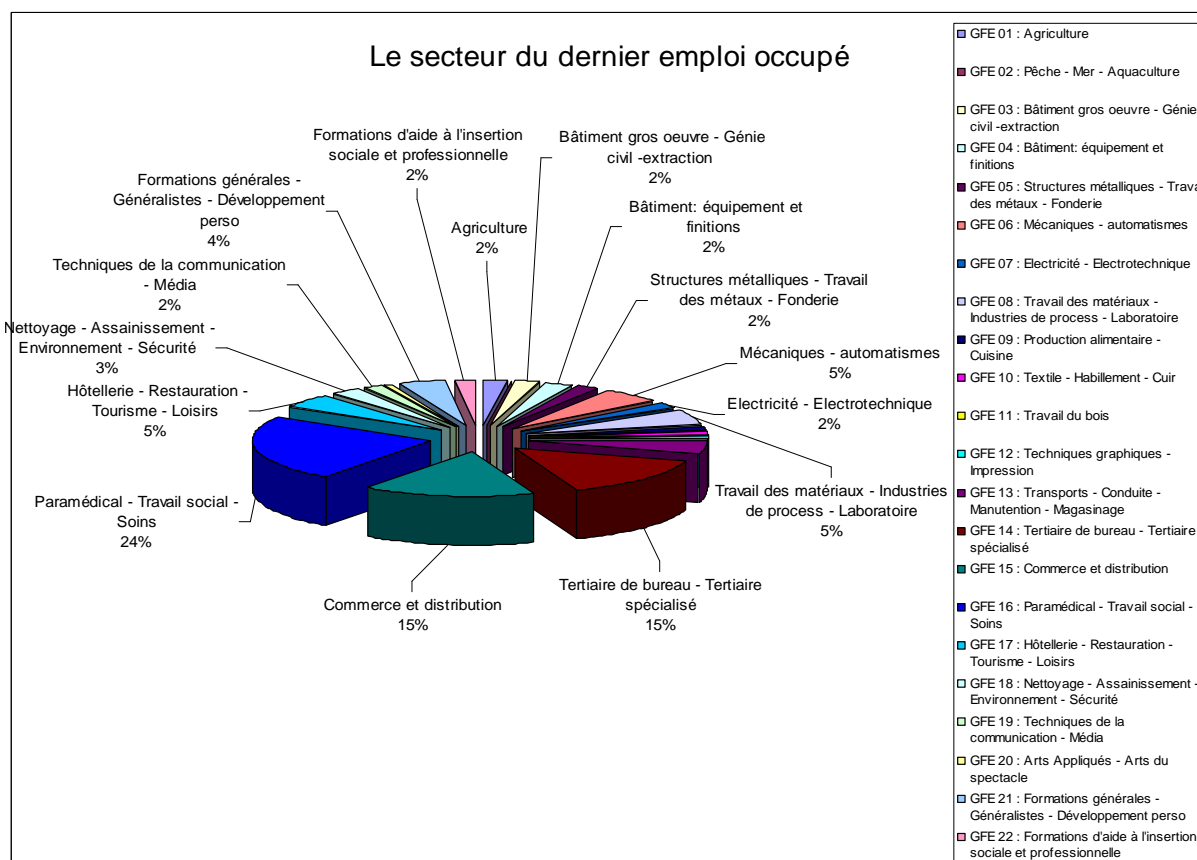
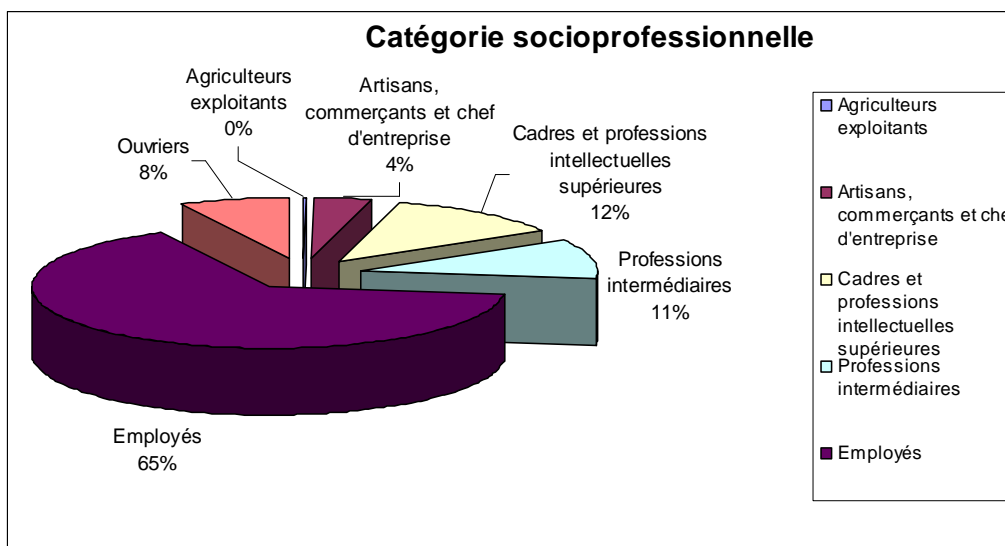
## • Le statut professionnel des bénéficiaires

Nous avons toujours depuis quelques années la même proportion de **salariés (53%)** et de **demandeurs d'emplois (42%)** qui viennent chercher des conseils auprès des Points relais conseil. Dans les salariés, nous avons **15% de personnes en contrat précaire** (CDD, contrats aidés) qui souhaitent utiliser la VAE comme un outil pour sécuriser leur parcours professionnel au regard des exigences du marché de l'emploi.



## La catégorie socioprofessionnelle et le dernier emploi occupé

Les secteurs professionnels sur représentés sont le **secteur de la santé/sanitaire et social** qui est encore dans une démarche importante de professionnalisation et de qualification des salariés par la VAE (aide soignante, éducateur ...) mais aussi le commerce, la grande distribution et le secteur du tertiaire où les exigences du marché de l'emploi sont liés au niveau de qualification des personnes.

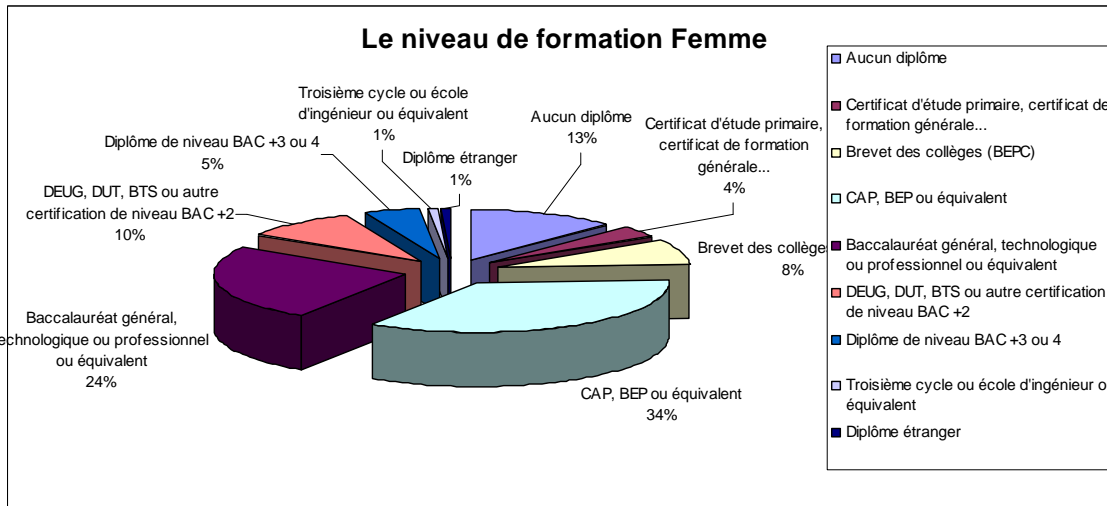
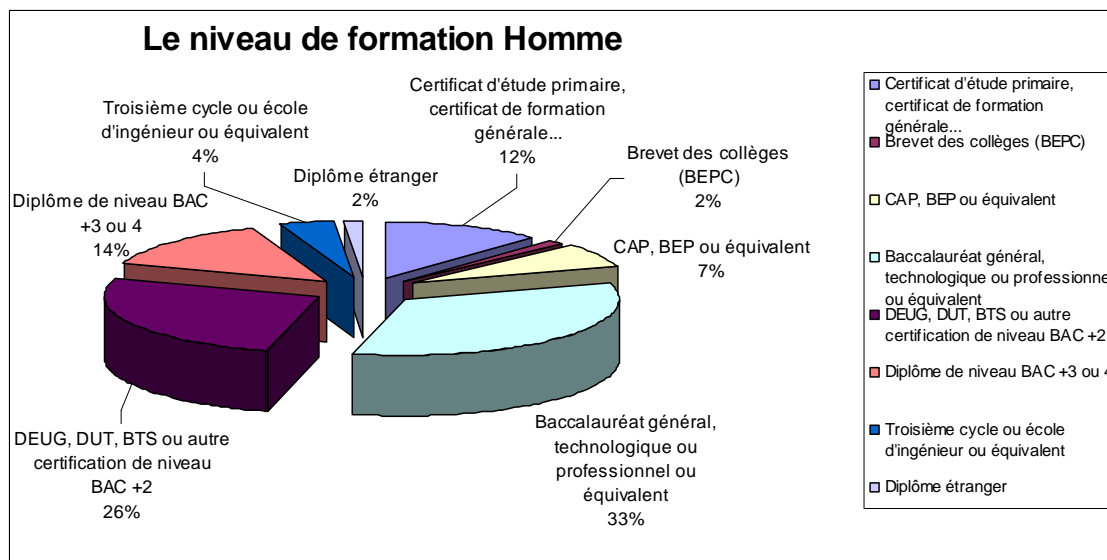


## Le niveau de formation des bénéficiaires

Nous pouvons constater une forte différence sur le niveau de formation :

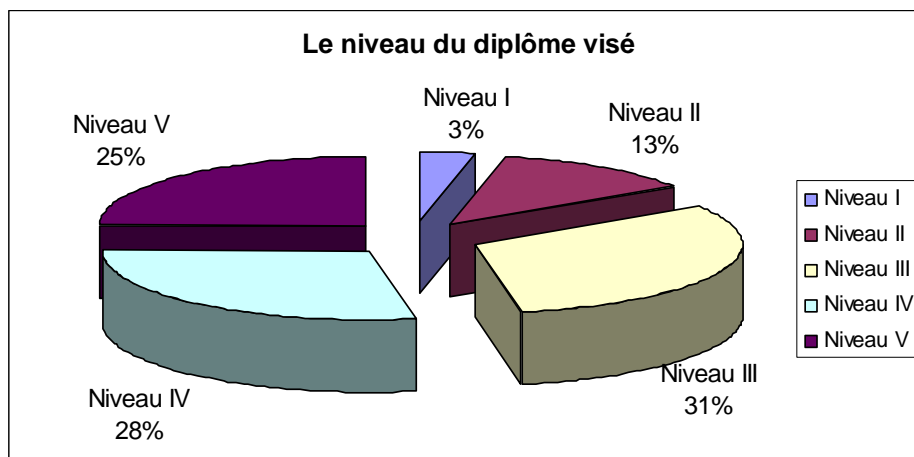
- **au niveau Bac** entre les hommes 33 % et 24% et chez les femmes,
- **au niveau CAP** 7% chez les hommes et 34 % chez les femmes

Cette différence peut être attribuée à l'origine des secteurs d'activité professionnelle des personnes qui aujourd'hui utilisent le plus la VAE : les métiers du secteur santé sanitaire et social étant très féminisés et souvent avec des niveaux de formations peu élevés.



- **Le niveau de diplômes visé par les bénéficiaires**

Si le niveau de formation initial est celui du niveau CAP ou BAC, les personnes visent une certification de niveau supérieur en majorité de niveau III puis de niveau IV. La VAE joue alors véritablement un rôle d'augmentation du niveau de qualification des personnes.



- **La conclusion à l'issue de l'entretien du Point relais conseil**

**69% des personnes accueillies en Point relais conseil sont orientées vers un projet de VAE.** En région Centre, nous avons en 2009 environ **2 800 personnes** qui déposent une demande de VAE chez un certificateur.

